

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 50
En exercice : 50
Présents : 39
Pouvoirs : 6
Qui ont pris part
à la délibération : 45
Votes exprimés :
POUR : 45
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
30 juin 2026
Date d'affichage :
30 juin 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-six, le six juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Madame Sandra PICART, Présidente.

Présents : Philippe TRESPALLE – Valérie DUNY – Valéry GUICHARD – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE – Alain BORDE – Florian FRAYER, absent excusé représenté par Jean-Pierre PESCHER – Jane FFRENCH, absente excusée représentée par Patrick JACQUET – Hervé PASCAULT, absent excusé représenté par Jérôme PASCAULT – Jacqueline DE DEMO – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Stéphane DOREY – Magali SAUCOURT – Stéphane MOREL – Pascal MOTTOT – Christophe GENTIL – Constance MITENNE – Sandra PICART – Fabien CHATENET – Jean-Michel SABAN – Jessica VASSEUR – Bertrand LEBLANC – Claudine MANIGAULT – Jean-Pierre REYNAUD – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Michel BARDET – Monique LAVIEU – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS, absent excusé représenté par Sophie ROLLOT – Bernard CURY – Joëlle DOLLE, absente excusée représentée par Roger PASUT – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN – Roger-Pierre MEURIOT – Hubert NAULOT – Anne RENARD – Michel CODRAN

Absents excusés ayant donné pouvoir : Bruno CHARMET, absent excusé pouvoir à Anne RENARD – Frédérique BOUSIGNAC, absente excusée pouvoir à Jessica VASSEUR – Séverine CONNANT, absente excusée pouvoir à Sandra PICART – François CAMBURET, absent excusé pouvoir à Hubert NAULOT – Hélène KLUYVER, absente excusée pouvoir à Nathalie LABOSSE – Philippe LARDIN, absent excusé pouvoir à Marcel GEORGES

Absents excusés : Stéphane BARDOUX – Didier GORSKI

Absents : Jean-Marie MAURICE – Xavier COURTOIS – Pierre NOIROT

Secrétaire de séance : Marie-Laure GRIMARD

Objet de la délibération

MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION PORTANT BOURSE D'ETUDES AUX ETUDIANTS EN DENTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération en date du 22 janvier 2024, le Conseil communautaire a mis en place des bourses pour les étudiants en santé et notamment les chirurgiens-dentistes.

Le règlement d'attribution prévoit dans le paragraphe « engagements » pour les étudiants diplômés et accompagnés par la Communauté une installation sur le territoire du Serein à l'issue des études.

Sur le modèle des étudiants en médecine générale qui peuvent bénéficier du tutorat des médecins généralistes exerçant dans la maison de santé, les étudiants en chirurgie-dentaire n'ont pas cette possibilité puisque le pôle dentaire n'existe pas encore.

Il est important de pouvoir accompagner les étudiants en chirurgie-dentaire qui souhaitent s'installer sur notre territoire dans la mise en place de ce tutorat, de leur permettre de se renforcer dans leur pratique auprès de confrères expérimentés qui pourront par la suite continuer à les accompagner à distance.

Ainsi il est proposé à l'assemblée délibérante de les autoriser, à l'issue de leur étude, à exercer :

- ✓ soit 6 mois à plein temps dans un cabinet hors de notre territoire auprès de confrères déjà en exercice ;
- ✓ soit pendant la première année à mi-temps hors territoire et à mi-temps dans la MSP du territoire pour laquelle ils ont signé un engagement.

A l'issue de cette période, l'exercice devra être à temps plein sur le territoire de la Communauté de Communes du Serein.

Il est également proposé que la durée d'engagement soit allongée de 6 mois afin que l'exercice des 5 ans se fasse pleinement sur le territoire du Serein.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité

ARTICLE 1 : VALIDE la modification suivante du règlement d'attribution, joint à la présente délibération, des bourses à destination des étudiants en chirurgie-dentaire :

Engagements

Installation sur le territoire de la Communauté de Communes du Serein soit

- ✓ à temps plein à l'issue des études

après 6 mois d'exercice dans un cabinet hors territoire auprès d'un confrère déjà en exercice

✓ à l'issue des études avec un exercice à mi-temps, pendant 1 année maximum, dans un cabinet hors territoire auprès d'un confrère déjà en exercice

Durée d'engagement

5 ans

Cette durée sera allongée de 6 mois dans les deux cas d'exercice hors territoire.

ARTICLE 3 : AUTORISE Madame la Présidente, ou son représentant, à entreprendre l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte s'y rapportant

La secrétaire de séance,
Marie-Laure GRIMARD



La Présidente,
Sandra PICART



PUBLIEE LE 09/07/2026

REÇU EN PREFECTURE

1e 09/07/2026

Application agréée E-legalite.com